



Lundi 19 Juin 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 13 juin 2023
- Affichage de la convocation : 13 juin 2023

---

► DÉLIBÉRATION N° DEL\_045\_2023

► OBJET : Point n° 3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON

\*\*\*\*

► EXCUSÉS :

Madame Caroline THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.  
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Denise NOTON.  
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.  
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Madame Sandra ROBIN.  
Monsieur Benjamin DIRX.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.  
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

\*\*\*\*

► SE RETIRE :

Monsieur Yves DUPUIS

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Jean PAYEBIEN**

La Ville de MÂCON favorise la pratique sportive en aidant les associations à organiser des manifestations qui participent à l'animation de la vie locale.

De plus pour accompagner les associations désireuses de s'engager avec elle sur le développement du sport, la Ville a mis en place des conventions d'objectifs qui précisent le partenariat entre la Ville et les associations concernées. Dix-neuf conventions arrivent à leur terme, il convient de les renouveler ; et une nouvelle convention doit être conclue.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
 Vu les conventions d'objectifs, jointes en annexe,  
 Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 12/06/2023,  
 Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 06/06/2023,  
 Vu l'avis du Bureau Municipal du 31/05/2023,

Après les interventions de Madame Catherine AMARO et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (6 élus ne prennent pas part au vote) :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	MONTANT
ASSOCIATION MOTO CLUB DE MÂCON Route de la Grisière 71000 MÂCON	Aide à l'association pour l'organisation :	
	- du championnat de France de Flat Track, le 08 juillet 2023,	2 000,00 €
	- du championnat d'Europe de Speedway, le 22 juillet 2023,	19 000,00 €
	- du championnat de France de Speedway, le 16 septembre 2023.	5 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES VINS DE MÂCON 1 rue du Doyenné 71000 MÂCON	Participation au frais d'organisation du Rallye des Vins, du 02 au 04 juin 2023.	20 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MÂCON LA SALLE 153 rue Louise Michel 71000 MÂCON	Participation aux frais d'organisation du championnat de France 4 <sup>ème</sup> division hommes, du 25 au 28 mai 2023.	1 500,00 €
COMITE DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE SAÔNE-ET-LOIRE 16 rue des Prés 71300 MONTCEAU-LES-MINES	Soutien au Comité Départemental Olympique et Sportif dans le cadre du programme éducatif « Classes Olympiques » qui interviendra au sein d'une classe du collège Schuman et d'une classe de l'école primaire Jules Ferry. Des actions seront mises en place afin de sensibiliser les élèves aux valeurs olympiques et sportives.	2 000,00 €
ENTENTE ATHLÉTIQUE MÂCONNAISE Avenue Sandrine Martinet 71000 MÂCON	Participation aux frais de location de sonorisation au Stade Marie-José PEREC pour les interclubs du 07 mai 2023.	491,00 €
	Participation aux frais d'organisation du 39 <sup>ème</sup> semi-marathon, le 17 septembre 2023.	4 000,00 €
LES MILLE PATTES 36 rue de Bourgogne 71000 MÂCON	Aide à l'association pour l'organisation :	
	- des Gambettes Mâconnaises, le 11 juin 2023,	3 000,00 €
	- de la Corrida Lamartinienne, le 07 juillet 2023.	2 000,00 €
MÂCON FRANCE DOUBLES 2023 31 rue Pillet 71000 MÂCON	Participation aux frais d'organisation du championnat de France Doubles 2023, du 07 au 09 juillet 2023 – Sport Boules.	70 000,00 €

MÂCON TENNIS DE TABLE 195 allée René Cassin 71000 MÂCON	Aide à l'équipement de nouvelles séparations de table.	500,00 €
PÉTANQUE MÂCONNAISE Boulodrome Jean Ducloux 31 rue Pillet 71000 MÂCON	Participation aux frais d'organisation de 3 concours au boulodrome Jean Ducloux : Grand prix de la Ville de Mâcon le 07 juin et « la Mâconnaise » les 27, 28 octobre et 05 novembre 2023.	4 500,00 €
SOCIÉTÉ DES RÉGATES MÂCONNAISES 389 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 71000 MÂCON	Participation aux frais d'organisation : - des championnats de France longue distance, les 04 et 05 mars 2023, - d'une régates internationale, les 20 et 21 mai 2023, - d'un championnat de zone, les 10 et 11 juin 2023.	5 500,00 € 5 500,00 € 5 500,00 €
TRIATHLON MÂCON CLUB 389 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 71000 MÂCON	Participation aux frais d'organisation : - du duathlon de Mâcon, le 26 mars 2023, - du triathlon du Mâconnais, le 02 juillet 2023, Participation aux frais de formation pour son soutien au sport de haut niveau.	3 500,00 € 2 000,00 € 700,00 €
VÉLO SPORT MÂCONNAIS 389 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 71000 MÂCON	Participation aux frais d'organisation : - du Prix de la Zone Sud, le 05 mars 2023, - de la 18ème semi-nocturne, le 30 juin 2023, - du Prix de la Ville de Mâcon, le 24 septembre 2023.	1 000,00 € 4 000,00 € 1 800,00 €

Il est précisé que les associations concernées devront fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs à intervenir avec les associations désignées ci-après jusqu'au 31 décembre 2023. Elles se poursuivront annuellement par reconduction tacite jusqu'au 31 décembre 2026, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'expiration :
  - Académie de Billard de Mâcon,
  - Association Mâcon Portugais Culturelle et Sportive,
  - Association Moto Club de Mâcon,
  - Association Roller Mâconnais,
  - Association Sportive Automobile des Vins Mâcon,
  - Badminton Mâconnais,
  - Club de Voile Mâconnais,
  - Compagnie des Archers Mâconnais,
  - Élan Sportif Féminin,
  - Football Club de Sennecé,
  - Groupement de la Retraite Sportive du Mâconnais,
  - Jeunesse Sportive Mâconnaise,
  - Mâcon Judo,
  - Mâcon Tennis de Table,
  - Roller Derby Mâcon,
  - Société des Tireurs Mâconnais,
  - Vélo sport Mâconnais,
  - Volley Club Mâconnais,
  - Yacht Motor Club,
  - Mâcon France Doubles 2023,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tous les documents afférents à ces dossiers.

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Le Maire,



Jean Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

26 JUIN 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire